

Envoyé en préfecture le 17/10/2019

Reçu en préfecture le 17/10/2019

Affiché le 17/10/2019

ID : 031-213105802-20191016-2019_41-DE



Folio 24
N° 2019.24

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE

CANTON de PORTET/GARONNE

ARRONDISSEMENT de MURET

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:

En Exercice : 14

Présents: 11

Votants: 13

L'an Deux Mille Dix Neuf

Le seize octobre, à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal :
le 09/10/2019.

**Objet: adhésion de
Venerque et modification
des modalités de transfert
des compétences
optionnelles.**

PRESENTS: Mesdames ALAMINOS. CARLES.

GROS. LAKEHAL LE ROY. PAJAUD.

Messieurs GARAUD. DUFOUR. PELFORT.

GALEA. ROUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES : Mme BONZOM. M. PAPAY.

M. GARCIA

**PROCURATIONS : Mme BONZOM a donné procuration
à M. GARAUD.**

M. PAPAY a donné procuration à M. DUFOUR.

Madame Dominique ALAMINOS a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le maire donne lecture à l'organe délibérant de la délibération du 16 septembre 2019, du SIVOM Sudrune Ariège Garonne (SAGE) par laquelle le syndicat :

- Approuve la demande d'adhésion de la commune de Venerque.
- A modifié l'article 11-1 des statuts relatifs aux modalités de transfert des compétences.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, après lecture des statuts modifiés, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'adhésion de la commune de Venerque
- D'approuver la modification statutaire à l'article 11-1
- D'approuver les statuts ainsi modifiés
- De charger Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous-Préfecture le 17/10/2019

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie le 16/10/2019

Le Maire J.C GARAUD.

